Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST PIERRE DE LA REUNION - 9742 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/09/2026 - 6806 - 2023 B 00877 - 978 774 511 - 2A LOCATIONS

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

cerfa

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : SARL 2A LOCATIONS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 450 CHEMIN BOEUF 97432 SAINT-PIERRE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 9 7 8 7 7 4 5 1 1 0 0 0 1 5 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
		Frais de développement*	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
		Fonds commercial	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	81 102	AU 7 024	74 078
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT	
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	40	BI	40
		TOTAL (II)	BJ	81 142	BK 7 024	74 118
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
		Autres créances (3)	BZ	456 222	CA	456 222
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	56 899	CG	56 899
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	512	CI	512
		TOTAL (III)	CJ	513 633	CK	513 633
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	594 776	1A 7 024	587 751

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

28/08/2026

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2A LOCATIONS — Néant ☐ *

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)		DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)*	(dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau		DH	27 988
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	85 088
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	114 177
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	118 365
	Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instruments financiers à terme		DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	312 127
	Dettes fiscales et sociales		DY	12 876
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	30 207
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
		TOTAL (IV)	EC	473 575
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation	**TOTAL (V)**	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	587 751

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	473 575
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2A LOCATIONS — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC
	Production vendue biens *	FD		FE		FF
	Production vendue services *	FG	327 632	FH		FI 327 632
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	327 632	FK		FL 327 632
	Production stockée *					FM
	Production immobilisée *					FN
	Subventions d'exploitation					FO
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)					FP
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI 3 400
	Autres Produits (1) (11)					FQ 2 440
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 333 472
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS
	Variation de stocks (marchandises) *					FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW 170 973
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 100
	Salaires et traitements *					FY 50 946
	Cotisations sociales (10)					FZ 1 282
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)					GA 7 083
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux dépréciations					GB
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI 5 839
	Autres charges (12)					GE 4
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 236 228
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 97 244
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL
	Reprises sur dépréciations					GM
	Différences positives de change					GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO
	Produits des cessions d'immobilisations financières					GJ
	Total des produits financiers (V)					GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 5 104
	Différences négatives de change					GS
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					GJ
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT
	Total des charges financières (VI)					GU 5 104
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV -5 104
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 92 140

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2A LOCATIONS — Néant ☐ *

		Exercice N
	Produits exceptionnels (7) (VII) — HD	253
	Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7) — HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	253
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	7 305
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	333 725
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	248 637
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	85 088

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
	- Crédit-bail immobilier		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HT	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS A5)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		A8	
	dont cotisations facultatives Madelin	A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		BS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VIR GROUPAMA SINISTRE 2025851474		210
annul chq 9247470 GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE		43

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2A LOCATIONS — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — dont composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — dont composants M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions — dont composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — dont composants M3	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ	LA 85 029
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC	LD 1 972
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN		LO	LP 87 001
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés	IP		IR	IS
	Prêts et autres immobilisations financières	IT	15	IU 25	IV
	TOTAL IV	LQ	15	LR 25	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	15	ØH 25	ØJ 87 001

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virements de poste à poste 1	Diminutions : par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CO	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	1Z
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP 5 899	MQ 79 130	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 1 972	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG 5 899	NH 81 102	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IO		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 40	2G
	TOTAL IV	I3		NJ	NK 40	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 5 899	ØL 81 142	ØM

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2A LOCATIONS — Néant [X] *

Exercice N clos le 31/12/2025

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées"

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

6 AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL 2A LOCATIONS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RI		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PI		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI	6 931	QJ	59	QK	6 871
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	153	QN		QO	153
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV	7 083	QW	59	QX	7 024
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN		ØP	7 083	ØQ	59	ØR	7 024

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales,agenc. am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP-NQ-NR)	NW		Total général non ventilé (NS-NT-NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ						

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise SARL 2A LOCATIONS — Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z		TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z		TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B	6C	6D
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F	6G	6H
	sur immobilisations - Titres mis en équivalence	O2		O3	O4	O5
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V	9W	9X
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	O6		O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T		6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B		TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	UF	
	Dont dotations et reprises - financières			UG	UH	
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	UK	
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du CGI					I0

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

AJA AR

2026S00 6806

2A LOCATIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 450 CHEMIN BOEUF - Ravine des Cabris
97432 ST PIERRE
978 774 511 RCS ST PIERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
À 13 heures,

Les associés de la Société 2A LOCATIONS, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Jean Allan AMONY, titulaire de 20 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur Jean Philippe AMONY, titulaire de 80 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Philippe AMONY, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AJSJ AP AP

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2025.

- Le rapport de gestion établi par la gérance,

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AT SH AB AR

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à 85 088,45 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	85 088,45 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	27 988,27 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	113 076,72 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 113 076,72 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

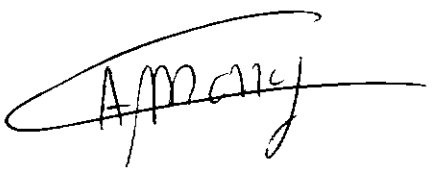
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Jean Philippe AMONY **Jean Allan AMONY**





2A LOCATIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 450 CHEMIN BOEUF - Ravine des Cabris
97432 ST PIERRE
978 774 511 RCS ST PIERRE

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Exercice clos le 31/12/2025

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2025, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la gérance ou au contrôle de notre Société.
Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31/12/2025, l'activité de la Société a été la suivante :
le chiffre d'affaires s'est élevé à 327 632 euros contre 51 992 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 530,16%.
Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 236 228 euros contre 21 626 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 992,33%.
Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 97 244 euros contre 30 365 euros pour l'exercice précédent, conforme à nos prévisions.
Le résultat net de l'exercice se solde ainsi par un bénéfice de 85 088,45 euros contre un bénéfice de 28 088,27 euros pour l'exercice précédent, en nette progression.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Poursuite du développement de notre activité.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31/12/2025, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

AP

Principaux risques et incertitudes

Concurrence dans le domaine d'activité.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 327 632 euros contre 51 992 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 530,16%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 5 840 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 170 973 euros contre 21 626 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 690,59%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 50 946 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des cotisations sociales s'élève à 1 282 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

L'effectif salarié moyen s'élève à 3 contre 0 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 12 922 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 236 228 euros contre 21 626 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 992,33%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 97 244 euros contre 30 365 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 220,25%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -5 104 euros, il s'établit à 92 140 euros contre 30 365 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 203,44%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 7 305 euros contre 2 277 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 220,82%.

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 se solde ainsi par un bénéfice de 85 088,45 euros contre un bénéfice de 28 088,27 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 202,93%.

Au 31/12/2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 587 751 euros contre 239 645 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 145,26%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 85 088,45 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	85 088,45 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	27 988,27 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	113 076,72 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 113 076.72 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 114 176,72 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à ST PIERRE,
Le 15/06/2026.

Jean Philippe AMONY
Gérant

2A LOCATIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 450 CHEMIN BOEUF - Ravine des Cabris
97432 ST PIERRE
978 774 511 RCS ST PIERRE

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Exercice clos le 31/12/2025

Chers associés,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous indiquons que sont intervenues au titre de l'exercice écoulé plusieurs conventions visées à cet article dont les caractéristiques sont les suivantes :

Convention conclue entre un associé et la société :

- Compte courant d'associé de M. Jean Philippe AMONY
 Solde à la clôture de l'exercice : 28 607,19 euros. Pas d'intérêt.

Convention entre la Société et la société RUN AUTOS dont M. Jean Philippe AMONY est également le gérant

- Avance de trésorerie à la société RUN AUTOS
 Montant à la clôture : 35 000 euros.

Fait à ST PIERRE,
Le 15/06/2026.

Jean Philippe AMONY
Gérant associé



2A LOCATIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 450 CHEMIN BOEUF - Ravine des Cabris
97432 ST PIERRE
978 774 511 RCS ST PIERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à 85 088,45 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	85 088,45 euros
Auquel s'ajoute : Le report à nouveau antérieur	27 988,27 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	113 076,72 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 113 076,72 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

